

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ÉCOLE

20 octobre 2022

Étaient présents : Mme Fruitier, Mme Lefrançois, Mme Prodhomme, Mme Letoue (parents d'élèves titulaires), Mme Jacob (parent d'élève suppléants) ;

M Hermand, Mme Leroux, M Couillard, Mme Giguel (maire et conseillers municipaux) ;
Mme Masson, Mme Pigny, Mme Pruvot, Mme Debryne et Mme Brecq (enseignantes)

Étaient excusés : Mme Vallot (titulaire), Mme Morel, Mme Garcia, Mme Mauconduit et M Peltot (suppléants)

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ÉCOLE ET INSTALLATION

Accueil des nouveaux membres.

PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES ÉCOLES

Le règlement intérieur de l'école primaire de Serqueux est présenté. Aucun changement n'est effectué. Il sera transmis via le cahier de liaison très prochainement pour que les familles en prennent connaissance. L'inscription à l'école vaut acceptation du règlement intérieur.

VIE SCOLAIRE

➤ EFFECTIFS 2022-2023

106 élèves scolarisés : 10 PS, 12 MS, 15 GS, 10 CP, 13 CE1, 15 CE2, 15 CM1, 16 CM2

Répartis en :5 classes : Mme Pruvot: 22 élèves (10 PS, 12 MS)

Mme Roussel/ Mme Masson: 25 élèves (15 GS, 10 CP)

Mme Debryne 19 élèves (8 CE2, 11 CM1)

Mme Pigny : 20 élèves (4 CM1, 16 CM2)

Mme Domont (le lundi) et Mme Brecq 20 élèves (13 CE1, 7 CE2)

Les classes de PS/MS et de GS/CP sont accompagnées chacune d'une Atsem, respectivement Mme Coquatrix et Mme Le Hérissé. La commune maintient le deuxième poste d'Atsem, alors qu'elle n'est tenue dans les faits qu'à pourvoir à un seul poste en maternelle.

Nous avons également une Aesh qui intervient auprès d'un élève et un étudiant M Boudart en stage dans la classe de Mme Pigny pour l'année.

La répartition des élèves de CE2 et CM1 s'est faite sur plusieurs critères. Nous avons en conseil des maîtres visé à former des groupes hétérogènes en s'appuyant sur les compétences, les difficultés des élèves, sur leurs attitudes.

Des temps de décroisement sont mis en place pendant lesquels les élèves d'un même niveau se retrouvent (musique, orthographe, QLM).

➤ ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES PARENTS D'ELEVES

74,48 % de participation : sur 145 électeurs, 108 votants soit 84 bulletins exprimés et 24 bulletins blancs ou nuls.

➤ RYTHMES SCOLAIRES, APC

Les horaires de l'école restent inchangés. Les activités pédagogiques complémentaires ont lieu les mardis et/ou jeudis matins de 8h20 à 8h50 ou le lundi de 16h30 à 17h15 en fonction des classes.

➤ EVALUATIONS NATIONALES

Les élèves des classes de CP et de CE1 ont participé aux évaluations nationales au cours du mois de septembre. Elles permettent de cibler les élèves fragiles et en difficulté dans les domaines du français et des mathématiques. A partir des résultats obtenus, nous déclinons/renforçons nos actions en lien avec le projet d'école.

➤ PROJET D'ÉCOLE ET PROJETS PÉDAGOGIQUES

Le projet d'école 2020-2025 a été construit autour de trois axes et va donc être poursuivi pour cette année scolaire, afin de pouvoir évaluer sur le long terme l'ensemble des actions mises en place depuis l'année dernière.

- Axe 1 « Plus d'équité pour plus de réussites » vise l'amélioration de la compréhension de textes lus/entendus en construisant des attitudes de lecteurs, l'amélioration de la fluence (vitesse de lecture mais aussi expressivité), renforcement de la construction du nombre (savoir le représenter sous différentes formes, l'associer à une position sur une droite graduée), développer la méthode de résolution de problème en amenant les élèves à utiliser les images mentales, support à la compréhension.

- Axe 2 « Des horizons élargis pour élever son niveau de formation et choisir son avenir » va permettre à nos élèves de les amener à s'engager et s'investir dans un projet, à exercer une citoyenneté active en participant à l'amélioration de leur cadre de vie qu'est l'école.

Le projet de création de fresques est toujours d'actualité. Son financement doit être discuté et planifié. L'autre projet de cet axe concerne la chorale avec l'Art et la Manière (développé ci-après).

Axe 3 « permettre aux familles de s'associer plus étroitement à la scolarité de leurs enfants ». En pratique, dès la Petite Section nous proposerons des réunions bilans dans l'année notamment en lien avec la remise des livrets uniques de scolarité et dès que le besoin se fera ressentir. Par l'utilisation d'application (sur le net), nous essayons également de rendre plus lisible ce que les élèves de maternelle travaillent au cours de leur journée.

Les projets pédagogiques :

- « l'Art et la manière » financé par la mairie que nous remercions par la même occasion. Il s'agit de compléter l'ouverture culturelle proposée aux élèves. L'intervention de Mme Justine Blotteau a lieu le lundi à raison de 30 min par classe. Les élèves apprennent alors à acquérir une posture de chanteur, à mémoriser des textes de chants, à s'écouter, à distinguer les instruments de musique.

Ne sont concernés que les élèves de la GS au CM2, qui seront amenés à monter un spectacle pour la fin d'année.

- Ecole et cinéma : les élèves doivent voir trois films dans l'année. La thématique départementale « Et si on sortait du cadre » prévoit le visionnage de différents types de films récents ou non.

Les cycles 2 (CP au CE2) verront le dessin animé Le roi et l'oiseau (1979) le mardi 15 novembre après-midi, puis un documentaire Le chien jaune de Mongolie (2005) et de courts métrages Jeux d'images (1942-1963). Les cycles 3 iront voir Le tableau le mardi 15 novembre (matin), puis le même documentaire que les cycles 2 et enfin le film Wajda.

La mairie a reconduit sa participation à ce projet en prenant en charge les transports et la coopérative scolaire paye les entrées.

L'équipe pédagogique a fait le choix de ne pas emmener les GS, trouvant que les films ne sont pas toujours bien adaptés aux élèves de cet âge.

- Piscine : Les élèves de la GS au CM2 participeront à 16 séances de natation.

Les classes de CE1-CE2 et CM1-CM2 iront à la piscine jusqu'au 10/02/23, puis la classe de CE2-CM1 les lundis du 27/02/23 au 30/06/23 et enfin les GS-CP les mardis du 09/05 au 30/06.

Impossible de réunir les cohortes de CE2 et CM1 pour une question de sécurité (1 MNS par classe)

La mairie finance les entrées et le transport.

A partir de l'année scolaire prochaine, la circulaire sur la natation prévoit la pratique de la natation dès les classes enfantines, à raison d'une dizaine de séances. Il faudra que la commune prévoit ceci au budget car cela relève d'une activité obligatoire.

- Liaison école-collège : Plusieurs temps forts seront organisés dans l'année, le 1^{er} a eu lieu ce mardi 18 octobre avec une médaille remportée par un de nos CM2 (garçons), monté sur la 2^{ème} place du podium. Par la suite, un travail sur la mythologie sera effectué avec un professeur de français. Une liaison sera aussi menée avec le professeur d'anglais.

SECURITE

➤PROTCOLE SANITAIRE

Quatre niveaux sont définis : socle/niveau 1/niveau 2/ niveau 3. A tous les niveaux, les cours sont maintenus en présentiel.

Nous en sommes au niveau « socle ». Les gestes barrières (lavage des mains..) sont toujours en place.

➤ALERTE INCENDIE ET P.P.M.S.

Trois exercices d'évacuation sont à réaliser pendant l'année scolaire et deux exercices PPMS.

L'école a participé à un 1^{er} exercice d'alerte incendie le 26 septembre 2022. Le système d'alerte incendie fonctionne. La mairie

Un exercice incendie sur le temps de cantine sera également mis en œuvre.

Un exercice PPMS – attentat/intrusion a été testé mardi 18 octobre. Ceci permet de nous faire acquérir et pratiquer les bons gestes en cas de besoin (alerter, protéger et se protéger, adopter les actions nécessaires en présence de personnes stressées, malades).

Par la suite, les classes participeront aussi à la journée départementale de mise en œuvre du second PPMS.

➤TRAVAUX ET INSTALLATIONS

Création et aménagement de la cinquième classe, avec l'installation d'un tableau et d'un vidéoprojecteur de manière très réactive de la part de la commune.

Rénovation de la toiture du préau.

Un néon (tableau) de la classe des CE2-CM1 dysfonctionne et le robinet de la salle des maîtres aurait besoin d'être vérifié (pression trop importante).

COOPÉRATIVE SCOLAIRE

Les comptes des coopératives scolaires sont gérés par l'O.C.C.E. Mme Roussel en est la mandataire.

Le montant de la coopérative scolaire de Serqueux au 30/08/22 est de 4 098,78 €, en comptant les dépenses et les recettes depuis le début d'année nous devrions en être à 4 815,66 euros.

Les principales dépenses concernent le paiement des cotisations d'assurances scolaires (249.54), celui des applications sur tablettes, l'achat de matériels destinés à l'opération calendriers, les paiements des diverses sorties (entrées de cinéma à venir, liaison école-collège pour le transport 75).

La cotisation (don) des familles s'élève à 492 euros. Merci aux familles qui ont fait un don.

Projets pour financer la coopérative :

- Opération calendrier scolaire qui a rapporté 795 euros. Nous remercions les familles pour leur participation.

- Photos de classes prévues lundi 22 mai

- Ventes à Noël de pots gourmands

- Marche parrainée

- Opération découverte de jeux de société

Remerciement fait à l'association « Grandir en s'amusant » qui a acheté deux vélos supplémentaires pour les maternelles.

QUESTIONS/REMARQUES DIVERSES

↳ L'action « Un jour, un fruit »

Cette action avait été mise en place dans le cadre d'un mini-projet en maternelle où tout un travail autour du fruit, du vocabulaire de saison avait été mené, l'ensemble des fruits étaient préparés par l'Atsem. Suivant les préconisations concernant l'hygiène et la santé alimentaire et la lutte contre l'obésité, il n'est pas préconisé que les élèves mangent juste une heure avant de passer à table. Il s'agit aussi d'une action à laquelle un nombre assez important de parents ne participaient pas. Les élèves qui arrivent très tôt le matin en garderie ont la possibilité de prendre un encas.

↳ Qu'en est-il du préau ?

Des parents d'élèves indiquent avoir entendu que le préau des médecins devait être utilisé pour compléter celui actuellement en place. La commune indique qu'en effet cela a été envisagé. De futurs travaux de restructuration seront menés incluant la question du préau.

↳ Est-il possible que les élèves retrouvent les récréations de 8h50 et 13h20 ?

Ce ne sont pas des récréations mais des temps d'accueil. Ils ne sont pas interdits de discuter, d'échanger avec leur camarade.

L'équipe pédagogique n'y est pas favorable car cela crée des tensions entre les élèves dès le matin. Ils arrivent en classe énervés. Nous avons encore le temps du lavage des mains. L'après-midi, pour les PS, avoir une récréation juste avant la sieste n'est pas souhaitable pour favoriser un bon endormissement.

↳ L'odeur des toilettes, comment améliorer ?

La commune est bien au fait de la situation. Plusieurs solutions ont été testées, sans réelle efficacité. Dans le projet de restructuration, il est prévu de changer les sanitaires.

↳ Les parents sont contents de l'utilisation de l'interface « espace famille » concernant le paiement des factures. Toutefois, ils regrettent de ne pas pouvoir annuler le repas/garderie le matin même/au dernier moment quand ils s'aperçoivent que l'enfant malade ne pourra se rendre à l'école.

C'est effectivement ce que stipule le règlement. Il y a une logistique à assurer tant du point de vue cantine (repas à commander) que pour la garderie où le nombre d'animateurs est défini en fonction du nombre d'élèves présents. A partir de ce point, le planning des animateurs est établi. Il n'est pas non plus concevable de les solliciter au dernier moment, les annuler, ni d'avoir de surcharge de personnel. Cela entraînerait une augmentation des tarifs à terme.

↳ L'utilisation d'assises en classe, de matériels (élastique aux chaises/tables, rouleau) est remarquée favorablement par des parents. Elle relève d'un choix pédagogique d'un enseignant.

↳ Le portillon de l'école dysfonctionne. La sécurité des élèves n'est pas assurée.

C'est un point récurrent. La commune a déjà fait intervenir à plusieurs reprises l'électricien pour les réglages. Le conseil municipal en a été informé et les conseillers invitaient à y réfléchir. Les usagers (parents et locataires) en font un mauvais usage en n'accompagnant pas la fermeture de ce dernier, en donnant des coups de pied pour l'ouvrir, en laissant les enfants grimper dessus. Proposition d'installation d'un ralentisseur.

↳ Est-il possible d'enlever les locataires de l'établissement afin de garantir une meilleure sécurité ?

Sur le temps scolaire, aucune personne autre que l'équipe pédagogique ne doit circuler dans l'école. Or, beaucoup de personnes étrangères au service pénètrent dans l'établissement. Des rappels leur sont fait (bruit, besoins des animaux dans la cour). On ne peut empêcher des locataires d'avoir des animaux. Dans le projet de restructuration des bâtiments, il est prévu de créer un accès pour les locataires à l'arrière indépendant de l'école. Il y a un logement encore affecté à l'Education Nationale, qui pourrait être redistribué à un enseignant souhaitant s'y installer.

Date du prochain conseil d'école prévu : 28/02/23

Séance levée à 19h

Procès-verbal rédigé par Mme Brecq et Mme Debruyne